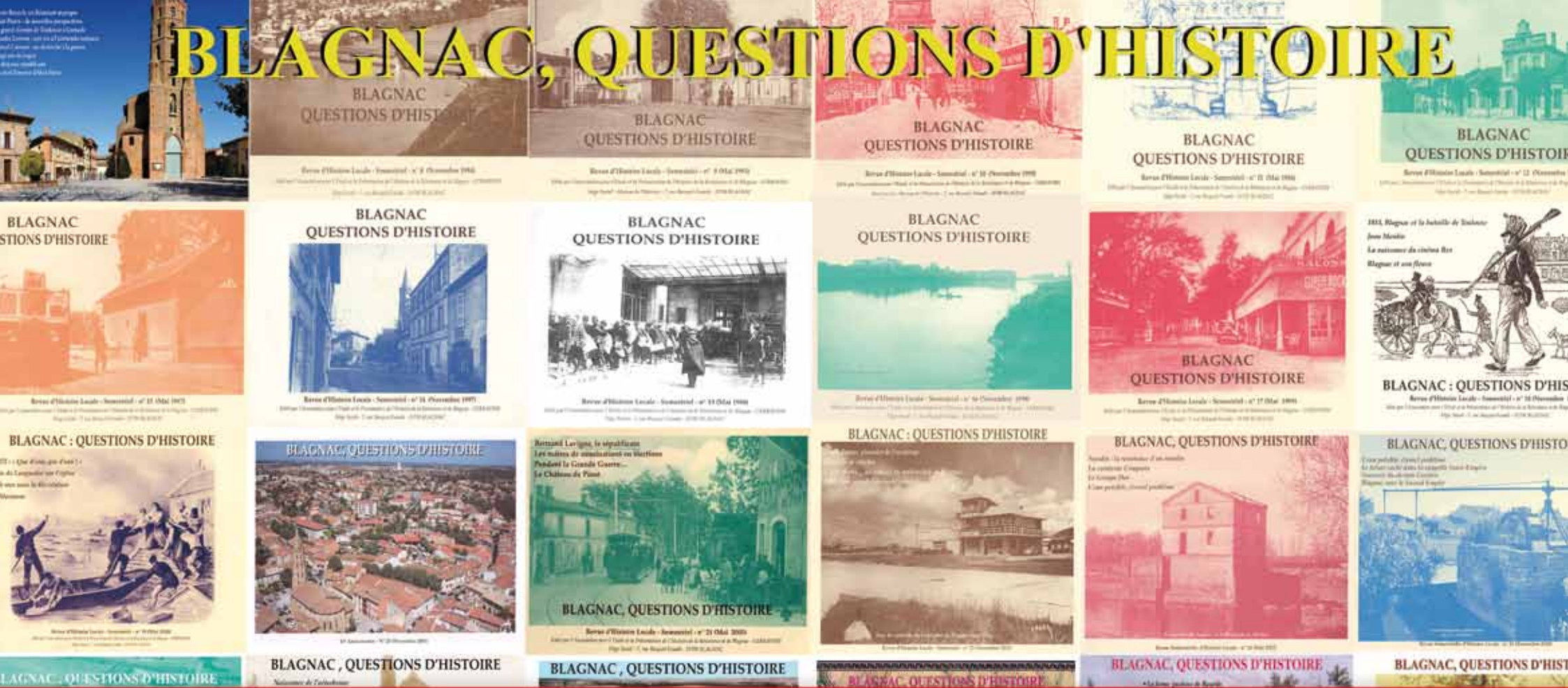


BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE



1990-2010

20^e anniversaire de la revue

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°40 (Novembre 2010)



Cloches, carillonnez gaiement !

*Si l'aube tout à coup là-bas luit comme un phare
Sa clarté dans les champs éveille une fanfare
De cloches et d'oiseaux.
Victor Hugo*

Cloches, instruments musicaux singuliers, infailliblement émouvantes, qui trouvent en chacun de nous un écho ;

Cloches des églises, des maisons communes, des écoles et des bateaux ;

Cloches des angélus, des fêtes carillonnées, de Notre-Dame et de Rethondes, cloches des plus humbles chapelles, cloches des glas et des tocsins que l'on voudrait tant oublier ;

Leur tradition est née aux confins de l'Asie il y a plusieurs milliers d'années, avant de se répandre sur le pourtour oriental de la Méditerranée, de Babylone à la Phénicie et à l'Égypte, et de partir vers l'Europe de l'Antiquité par les routes de la soie, pour être rapidement adoptée dans l'Empire Chrétien.

Les premières cloches en bronze d'une certaine importance, œuvres de moines fondeurs, seraient apparues en Occident dans les monastères, dès le V^e siècle. Ces moines furent progressivement concurrencés par des fondeurs itinérants, ou « saintiers » qui se déplaçaient au gré des commandes pour effectuer le travail sur place, au pied même des édifices auxquels étaient destinées les cloches, évitant ainsi un acheminement aussi périlleux que laborieux.

Ce n'est que vers la fin du XVIII^e siècle que les saintiers cesseront d'itinérer pour installer leurs ateliers qui deviendront de véritables fonderies... où la fonte des cloches voisinera parfois avec celle des canons...

Grâce aux progrès du savoir-faire des artisans saintiers, des cloches de 15 tonnes auraient existé en France dès le XVI^e siècle, et la plus imposante est à ce jour la « Savoyarde » du Sacré-Cœur de Montmartre, avec ses dix-neuf tonnes.

Rien de tel à Blagnac, même si l'ancienneté de son église laisse supposer que les notes échappées du clocher rythment « depuis toujours », dans le

bonheur comme dans le malheur, les moments forts de la communauté et de la paroisse.

La première mention assurée de l'église Saint-Pierre date d'« un dimanche du mois de juillet de 1098, sous le règne de Philippe », comme le précise la charte par laquelle Bernard Guillaume, Comte de Poitiers et de Toulouse, et son épouse Philippa, nièce de Raymond de Saint-Gilles, prennent l'église Saint-Sernin sous leur protection, et lui lèguent la « Villa » Saint-Pierre de Blagnac, avec son église, ainsi que « tous les hommes, femmes, terres, vignes, casals, forêts, prés, eaux et moulins qui s'étendent sur tout cet alleu »...

(Le Philippe dont il est question est Philippe I^{er}, Roi des Francs de 1060 à 1108) L'église, quant à elle, édifice primitif du XI^e siècle, nef unique aux murs de 70 à 80 centimètres d'épaisseur, était probablement dépourvue de tout appareil campanaire.

Le premier clocher dont l'église de Blagnac conserve quelques vestiges était un clocher-mur, ou « en éventail », d'environ 6,90 mètres de large, élevé entre le XIV^e et le XV^e siècle en appui sur le pignon oriental au dessus de l'arc triomphal entre la nef et l'abside, le chœur actuel n'existant pas à l'époque. Les dimensions restreintes de ce clocher excluent un clocher monumental du genre de celui de Notre-Dame du Taur à Toulouse, et laissent plutôt imaginer un modeste pignon triangulaire couronnant un mur droit.

Toute la partie supérieure de ce clocher a été arasée, et on ne connaît donc pas la distribution des baies éventuelles du mur, mais il devait y en avoir plusieurs, car quatre orifices destinés au passage des cordes des cloches subsistent dans le voûtain ouest de l'abside, de part et d'autre du médaillon,



et laissent supposer la présence d'au moins deux cloches.

Le moment de l'abandon puis de la destruction de ce clocher n'est pas connu, mais il est certain qu'ils n'ont pas été antérieurs à la construction des voûtes, à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, puisque, comme précisé plus haut, le voûtain qui se trouvait immédiatement au-dessous a été percé pour permettre le passage des cordes des cloches.

Il y a donc peut-être eu co-existence momentanée entre ce clocher-mur et le clocher-porche, construit vers le début du XVI^e siècle contre le massif occidental de l'église, mais il est probable que la ou les cloches ont rapidement été transférées dans le nouveau clocher.

De cette époque imprécise date la désaffectation de fait du clocher-mur.

Le beffroi qui accueille les cloches à l'intérieur du nouveau clocher est une charpente en bois de chêne qui « absorbe » en quelque sorte les mouvements d'oscillation des cloches et protège d'autant la maçonnerie dont il est, à cette fin, indépendant. Cet ouvrage a dû être maintes fois consolidé et réparé, soit à cause de la détérioration progressive du bois, du fait de l'humidité, soit par suite d'événements plus brutaux, comme la foudre du 12 juin 1733.

Avec ses cinq étages de fenêtres, la qualité de leur mise en œuvre malgré leur simplicité, ses deux premiers étages de baies en plein-cintre, et le léger retrait de chaque étage par rapport au précédent pour renforcer l'impression d'élançement de la tour, le clocher actuel rappelle par son style beaucoup de clochers de type toulousain construits à la fin du Moyen-Âge.

Nous ignorons combien de cloches ont été transférées du clocher-mur vers le nouveau clocher, mais nous savons que le 11 juin 1647, lors de la visite pastorale de M^{sr} de Montchal, archevêque de Toulouse, le clocher actuel en possédait quatre.

En 1675, une cloche dite de Saint-Jacques, aurait été tenue en baptême par Charles Dumont d'Attilhy et par Marguerite Devoisins, son épouse, dernière héritière de César Devoisins, cloche qui fut en service jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

Voix de l'Église, voix des hommes, les cloches, malgré leur vocation céleste,

étaient malgré elles également synonymes de contingences matérielles liées à leur utilisation et à leur entretien.

Ainsi, le 21 juin 1615, « *la communauté, réunie en assemblée générale dans son forum du cimetière, délibère de prendre les mesures nécessaires pour contraindre le chapitre de Saint-Sernin à acheter des cordes pour sonner les cloches* » rapporte Bertrand Lavigne

Autre exemple : la tarification des droits du carillonneur approuvée par le Conseil de fabrique le 14 avril 1844, dimanche de... Quasimodo...

- Baptêmes : petite cloche, cinquante centimes, grosse cloche, premier jour, 1,50 francs, deuxième jour, 1 franc.
- Mariages, premier jour 2 francs, second jour, 1 franc.
- Enterrements :
 - Petit glas enfant : 1,50 franc, enterrement et demi-glas enfant, 2 francs ;
 - Enterrement de deuxième ordre, grand corps, 2 francs, sortie grand corps de deuxième ordre, 1 franc ; neuvaine ou anniversaire grand corps de deuxième ordre, 1,50 francs ;
 - Enterrement de premier ordre, grand corps, 2,50 francs, sortie grand corps de premier ordre, 1 franc, neuvaine ou anniversaire grand corps de premier ordre, 2 francs ;
 - Enterrement de premier ordre avec grosse cloche, grand corps 4,50 francs, neuvaine ou anniversaire grand corps de premier ordre avec grosse cloche, 4 francs.

La froide précision de ce « menu à la carte » glace un peu, mais il fallait prévoir les émoluments du sonneur..

Les sonneurs, bien qu'ils aient la plupart du temps une autre profession, étaient rémunérés, du fait de la disponibilité requise pour sonner l'Angélus, les heures, les fêtes et les glas. Ils venaient souvent des mêmes familles du vieux Blagnac, car le carillonneur en titre se faisait probablement relayer, à l'occasion, par des membres de son entourage à qui il avait auparavant transmis les « ficelles » du métier.

Au fil des registres, leurs noms apparaissent : en 1720, ce sont François Bessières et son frère G., tisserands et carillonneurs, alors que le carillonneur

du premier de l'an 1727 est un autre Bessières prénommé Pierre, et entre 1745 et 1749, il est fait mention de la famille Boyes.

Un siècle plus tard, Gilibert Galinat avait pris la relève. Comme en atteste le recensement de 1846, il avait à l'époque 49 ans et était tailleur rue de l'Église. Sa femme, née Elizabeth Timbal, 45 ans, leur fille Catherine, 19 ans, et sa mère, Elizabeth Pèlefigues, Veuve Galinat, 81 ans, étaient couturières, et il leur abandonnait donc plusieurs fois par jour boutique et atelier, pour aller officier dans l'église toute proche.

Fin-1842, le Conseil de Fabrique déclare avoir payé « *au sieur Galinat, carillonneur, pour son traitement annuel, la somme de douze francs d'après son reçu du 26 septembre 1842* » + 2,60 francs pour divers travaux + 80 centimes pour la fourniture de l'huile et la sonnerie de Noël + 4,90 francs pour diverses menues réparations et fournitures. Les comptes étaient donc très précis.

Outre ces frais, principalement supportés, comme on l'a vu, par les paroissiens, il y avait les réparations lourdes, soit sur les cloches elles-mêmes, soit sur le beffroi, réparations nombreuses et répétées au fil du temps. Ainsi, le 24 février 1815 Pierre Calixte Dumas, ingénieur et architecte des hospices civils et maisons de secours de Toulouse, et Pierre Barrau, charpentier, déclarent : « 1 / *Que le beffroy est supporté par un encadrement en bois de chêne dont l'un des côtés, placé côté Nord, est pourri dans son about du couchant au Nord (sic !).*

2 / *Que cette pièce s'étant cassée par la pourriture a occasionné un mouvement dans les assemblages du dit beffroy qui a 9 mètres 27 centimètres de hauteur et qui est formé par quatre pieds droits, cinq traverses d'un côté et quatre traverses de l'autre, entre lesquelles sont placées des croix de Saint-André.*

3 / *Que cette disposition offre les plus grands dangers pour la solidité du clocher, et que dans l'état des choses, la sonnerie des cloches (...) supportées par le dit beffroy doit être absolument suspendue de peur que leur mouvement n'entraîne la chute du dit clocher.*

4 / *Que la perte de ce beffroy a été occasionnée par les humidités et pluies qui s'y communiquent par les ouvertures au couchant et nord du dit clocher, les infiltrations qui se forment sur la flèche et la galerie qui est en dessous, et par le défaut du chevillage des assemblages que l'on a négligé de faire lors de la première construction.*

5 / *Que les réparations sont de la plus grande urgence, si l'on ne veut s'exposer à la*

perte de ce clocher, et aux malheurs qui pourraient s'en suivre. »...

Les réparations réclamées ne furent sans doute pas effectuées en totalité, car cinq ans plus tard, en mars 1820, Jean-Bernard Caumont, charpentier, habitant de Blagnac, agissant à titre d'expert, établit que la cloche n'étant point ensouchée, se trouve soutenue par deux barres de fer appuyées au beffroi, et ne peut rester dans cet état attendu qu'elle est dans le cas d'occasionner une chute dangereuse, et qu'il est très urgent qu'elle soit ensouchée et établie dans la forme assurée pour la sonnerie.

Le maire déplore quant à lui le très mauvais état de la grande cloche, qui est fendue presque jusqu'à moitié et dont l'essieu en fer qui la soutient est cassé dans son milieu, l'ensouchement étant « *dans un état de délabrement sans égal.* » A la suite de quoi, le Conseil décide que cette réparation est absolument urgente et nécessaire.

A Blagnac comme ailleurs, on vit donc parfois très dangereusement...

La grande cloche, qui donne le fa naturel, serait présente dans le clocher depuis 1624 au moins, comme le précise Maurice Manière, curé de Blagnac, dans l'écho paroissial de décembre 1956, qui ajoute que « *Plusieurs fois blessée à mort, ensevelie, comme le phénix, elle a pris une nouvelle vie dans ses cendres.* » Allusion poétique aux refontes qu'elle nécessita à plusieurs reprises.

Dans son Histoire de Blagnac, Bertrand Lavigne se plaint de sa moindre qualité par rapport à celle des autres, et il mentionne notamment qu'elle fut refondue en 1728.

Le baptême qui s'ensuivit est transcrit dans le registre paroissial de cette même année :

« *La grande cloche fut baptisée et bénie par nous, curé soussigné, (...) grand vicaire, au nom de Saint Pierre et de Saint Exupère, parrain haut et puissant Seigneur le Président à mortier Mr de Castagné, seigneur de Conflens, marraine, dame Guilhaumette Amieu, baronne de Blagnac, en foy de quoi, Séguy, curé.* »

L'acte n'est pas daté mais figure en avant-dernière position dans le registre paroissial, entre l'acte de baptême de Magdelaine Laporte, « *filles à Georges et à Françoise Boué* », née et baptisée le 7 août 1728, et celui de Bernard Chaumeton, « *filles à Pierre et à Jeanne Valetes (?)* » né le 17 août 1728 et baptisé le 25 août.

Il y a donc fort à parier que le baptême eut lieu le 15 août, jour de





l'Assomption.

Le registre de 1728 en reste là, du moins les autres pages ont-elles disparu. Quoi qu'il en soit, cette inscription, sans la moindre transition, du baptême d'une cloche entre ceux de deux nouveaux-nés, lui donne presque une âme...

Après acceptation par le Conseil municipal de l'expertise de Jean-Bernard Caumont, charpentier, et du devis dressé par Jean-Pierre Vitry, ingénieur-voyer de la Ville de Toulouse, (et père d'Urbain Vitry, futur architecte de la dite ville), la grande cloche fut donc refondue en 1820.

Le 28 juin, le maire, Gervais Gailhard, se transporte au pied de l'église après que la dite cloche ait été démontée et descendue.

Pierre Laborde, peseur à Toulouse, procède au pesage de la cloche, d'où il résulte « *qu'elle est du poids de sept cent soixante-dix kilogrammes, d'un mètre dix centimètres de diamètre, et d'une hauteur de 85 centimètres, non compris le bombement de la calotte.* »

(La **calotte**, parfois appelée **cerveau** est la partie supérieure de la cloche, recevant l'anneau auquel le battant est suspendu. La cloche est par ailleurs composée de la **patte**, ou bord inférieur, qui est mince ; de la **panse** ou **pince**, qui est la partie la plus épaisse contre laquelle frappe le battant ; des **saussures**, partie moyenne de la cloche se rapprochant de la forme cylindrique ; de la **gorge**, ou **fourniture**, passage entre les saussures et la panse, point où le métal s'épaissit et où la cloche commence à prendre un diamètre plus fort ; du **vase supérieur**, partie supérieure de la cloche, à peu près cylindrique, entre les saussures et la calotte ; des **anses** qui sont les bras supérieurs par lesquels on suspend la cloche au **mouton** ; du **battant** qui est de fer forgé, en forme de poire très allongée terminée par un appendice ou poids destiné à lui donner de la volée.

Le battant porte au sommet de sa tige un anneau qui sert à l'attacher à l'intérieur de la calotte au moyen d'une forte courroie en cuir.

Ce 28 juin 1820, après le pesage de la grande cloche, il est bien consigné que le poids de sept cent soixante-dix kilogrammes « *forme la matière de la dite cloche existante, pour être refondue et rendue au même poids, par le fondeur, avec le diamètre susmentionné, et conformément aux règles de l'art, en se conformant au*

devis d'adjudication précité ».

Le 28 juillet dans l'après-midi, Gervais Gailhard, toujours assisté de son adjoint Laporte, de M. Vitry, des sieurs Antoine Escoubé et Amans Triadou, fondateur à Montauban, du sieur Chatelet, maître fondeur, et de divers membres du Conseil municipal et habitants du lieu, assiste au pesage de la cloche nouvellement fondue qui s'avère peser même à présent sept cent quatre-vingt deux kilogrammes, soit un excédent de douze kilos. Nul miracle à cela, juste un peu de métal « *de première qualité* » ajouté à la fusion, au cas où... Dans le même temps et suivant la même procédure, une cloche plus modeste qui se trouvait à gauche de la grande cloche mais ne pesait que cent cinquante six kilogrammes est refondue elle aussi, et en pèse à présent cent-soixante.

Le 15 août 1820 peut donc avoir lieu le baptême des deux cloches qui se trouve ainsi consigné dans le registre des délibérations du Conseil municipal :

« L'an 1820 et le 15 août, à quatre heures du soir, nous Gervais Gailhard, maire de la commune de Blagnac, assisté du sieur André Laporte notre adjoint, et les membres du Conseil municipal du même lieu à ce dûment convoqués, par notre lettre du 3 du même mois, pour assister à la bénédiction des deux cloches qui ont été fondues le 26 juillet dernier, dans la cour de la maison de nous, dit maire, rue de la Croix-Blanche, la plus grande de ce clocher, (...) dédiée à Saint Pierre et à Saint Exupère, qui a eu pour parrain, nous, dit Gervais Gailhard, maire, et pour marraine Marie-Joséphine Gilabert, notre épouse.

La petite cloche, dédiée à la Sainte Vierge, a eu pour parrain M. André Laporte, adjoint au maire, et pour marraine Françoise Laporte, son épouse, celle-ci représentée par Antoinette, sa fille.

Etant rendus à la dite église, la cérémonie de la bénédiction des dites deux cloches a été faite par M. Samson, curé de cette paroisse, avec toute la pompe qu'une fête aussi religieuse permettait de donner à cette solennité à laquelle ont concouru par leur présence l'immense population du lieu ainsi que des communes circonvoisines qui ont montré l'exemple d'une grande édification » (...)

Ces deux cloches, refondues en 1820, ainsi que celle dédiée à Saint Jacques dont Bertrand Lavigne pensait qu'elle sonnait encore en 1850, se trouvaient dans le clocher au début du XIX^e siècle, ainsi que celle datée de 1804 mais probablement plus ancienne puisqu'endommagée en plusieurs endroits.

Il semble donc évident que les cloches de Blagnac ont bel et bien échappé à la grande réquisition de 1794 qui envoya nombre de leurs semblables rejoindre le « creuset national », en vue de l'armement des patriotes...

- Il y eut bien l'ordonnance du 30 vendémiaire de l'An III (21 octobre 1794), demandant entre autres la destruction de tous les emblèmes et images religieux, mais elle se limita pour Blagnac à la destruction des statues des saints, et à la démolition du vieil oratoire dédié à la Vierge sur les bords des fossés du village, au bout de l'actuelle rue Lavigne.

- Hasard, ou relation de cause à effet, nos cloches ont peut-être dû leur salut à la loi du 13 ventôse de l'an III (3 mars 1794) qui, entre autres exigences défendait de... sonner les cloches ! Pour vivre heureux, vivons discrets...

Concernant la cloche de Saint-Jacques, Bertrand Lavigne commet une petite erreur en affirmant qu'elle sonnait encore en 1850.

En effet, lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 mai 1840, soit dix ans auparavant, le Conseil municipal de Blagnac avait approuvé l'échange de la cloche « dite de Saint-Jacques », qui pesait trois cent soixante-six kilogrammes et venait de se fendre, contre deux cloches neuves.

L'accord avait été passé à Toulouse, le 18 mai précédent entre le sieur Louison, fondeur à Toulouse, et Jean Miquel, maire de Blagnac, assisté de Barthélémy Pellefigues, adjoint, et de André Laporte, Bernard Desclaux et Guillaume Hérisson, tous membres de la commission nommée par le Conseil Municipal. D'où il ressortait que le fondeur Louison faisait vente aux sus-nommés de deux cloches neuves, l'une pesant deux cent quatre-vingt-dix-huit kilogrammes et demi, au prix convenu de 3,35 francs le kilo, soit 999,97 francs ; la seconde pesant deux cent trente-cinq kilogrammes, au même tarif, soit 787,25 francs. Montant total : 1 787,22 francs.

Le fondeur Louison s'est engagé à prendre pour paiement partiel la cloche cassée, dite de Saint-Jacques, au prix de 2,50 francs le kilo.

Par ailleurs il garantit que les cloches qu'il vend sont de matière de première qualité et que si elles cassent dans un délai d'un an à compter de leur livraison, il s'engage à les refondre à ses frais, ou à les changer par d'autres, environ du même poids.

La commission municipale promet de payer le surplus de valeur des cloches neuves, et la « vieille cloche cassée » est « enlevée » par Louison le 21 mai 1840.

Très vite, le Conseil Municipal en conçut quelques regrets et fut d'avis que l'on aurait dû faire réparer la cloche et l'associer aux deux cloches nouvellement acquises, afin de constituer un carillon. Un devis fut demandé à l'architecte Marty mais par suite de divers désaccords le devis fut revu plusieurs fois et l'affaire, au lieu d'aboutir, se termina par un litige entre l'architecte qui demandait à être rémunéré pour quatre devis, et le Conseil municipal qui maintenait qu'il n'y avait qu'un devis, révisé trois fois...

Les deux cloches neuves fournies par Sostène Louison, patron, de 1821 à 1880, de la célèbre fonderie toulousaine, n'avaient pas été fondues à l'intention de l'église de Blagnac. Le fondeur les avait déjà « en magasin », l'une ayant été fondue en 1830, l'autre en 1839. Il ne semble d'ailleurs pas y avoir eu de baptême en grande pompe, comme pour leurs sœurs aînées, et seule la cloche de 1839 eut une marraine : Anne Doussac, née Coubert.

A l'heure actuelle, et à l'exception de la petite cloche de la sacristie, notre église est dotée de cinq cloches, dont l'abbé Bacalerie, ancien curé de Blagnac, déplorait affectueusement l'incohérent carillon dont « *nos vieux sonneurs avaient cependant essayé de tirer le nadalet de Noël...* »

Ces cinq cloches ont fait l'objet d'une étude attentive en 2003, menée par M. Bertrand Ollé, carillonneur toulousain, assisté des vicaires du moment, Xavier d'Arodes et Vincent Ginestet. Ils ont effectué les constatations suivantes :

- **La grande cloche (fa3)**, dite de la Sainte Trinité, refondue en 1820 par Amans Triadou, est installée au premier étage du clocher. C'est elle qui comporte le plus grand nombre d'inscriptions, six lignes pleines :

Après le rappel, en ligne 1, sur le cerveau, de la protection de la Sainte Trinité et de Sainte Marie et du patronage des saints Pierre et Exupère, elle mentionne en lignes 2 et 3 le nom de Joachim Samson curé, de Gervais Gailhard, parrain (de la cloche) et maire du lieu, et de Marie Gilabert, son épouse, assistés de Virginia, Carolina et Victoria, filles du maire.

Suivent, en fin de ligne 3, et en ligne 4 les noms d'André Laporte, adjoint, et de Laporte, Caumont, Duroux, Darles, Cabissol, Tayac, Bosc, Miquel, Lissan et Pressac, membres du Conseil (municipal).

Arrivent enfin, en ligne 5, les noms des membres du Conseil de Fabrique :



Durand, Lavigne, Delmas, Marquet, Pressac, Laux, et F. ROCOLE, secrétaire, (François Rocolé, dont les descendants habitent encore Blagnac, tout près du clocher et de sa grande cloche).

La ligne 6 nomme quelques marguilliers de St-Exupère, Dade, Bousquet, Cassagne et Laux.

Sur sa robe, est inscrit : AMANS □ TRIADOU □ ME □ FECIT (Amans Triadou m'a fabriquée). Chaque mot est séparé par un motif du Calvaire : La Vierge Marie, le Christ en croix sur un grand piédestal, Saint Jean.

Suivent tout autour de la cloche, Saint Pierre, Saint Exupère (la même statue que sur la place), et la Vierge à l'enfant (la même statue que dans l'église).

Sur sa pince, sous le calvaire, trois fleurs de lys (deux et une), idem sous Saint Exupère, et la marque AP.

- La cloche baptisée Françoise, (ré4-dièse), refondue en 1820 en même temps que la grande cloche, par Amans Triadou et Amans Lévêque, voisine au second étage avec celle de 1804, (mi4), fêlée en trois points et réparée.

Françoise ne porte que quatre lignes d'inscriptions :

En ligne 1 : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM (précédé d'une croix)

La ligne 2 est en partie effacée, mais s'en remet à Saint Pierre et à la Sainte Vierge

En ligne 3, entre deux croix : ANDRE LAPORTE PARRAIN FRANCOISE LAPORTE MARRAINE

En ligne 4, AN. BOS. AN. CAUMONT MARGUILLIERS DE LA CHAPELLE DE NOTRE DAME

Sur sa pince,

AMANS TRIADOU ET AMANS LEVEQUE FONDEUR EN 1820

La cloche de 1804 porte sur son cerveau, après un petit motif floral stylisé : SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM ANNO DOMINI 1804, la plupart des lettres étant écrites à l'envers.

Les deux cloches objets de l'échange de 1840, l'une datée de 1839 et baptisée Anne, (si3) et la cloche de 1830 (ré4) simplement datée, se partagent le troisième étage.

Anne porte sur son cerveau : O MARIE CONCUE SANS PECHE PRIEZ POUR NOUS QUI AVONS RECOURS A VOUS ANNO JESU CHRISTI 1839

La cloche de 1830 porte juste, sur sa pince, PAR LOUISON A TOULOUSE.

Sainte Trinité, Françoise, Anne, et leurs petites sœurs de 1804 et 1830 ne sont pas les seules locataires du clocher, elles l'ont de tout temps partagé avec les pigeons, bien lointains cousins de la colombe des apôtres, et beaucoup plus enclins à roucouler dans le beffroi qu'à y faire un brin de ménage...

La première moitié du XIX^e siècle avait vu la « remise à neuf » de l'équipement campanaire du clocher. En 1849, une horloge fournie par la maison Miegear, de Toulouse, avait été placée dans le dernier étage du clocher. Cette horloge fut remplacée en décembre 1913. Et c'est la grande cloche qui sonne les heures.

Dans le bulletin paroissial de Blagnac de décembre 1956, signé : Denis Masse, Emilien Clerc, Antoine Estèbe et M. le Curé, Maurice Manière souligne les difficultés rencontrées dans de nombreux villages pour que perdure la sonnerie des cloches, alors même que la vocation de carillonneur se perd.

Il ne manque pas de louer, au passage, le dévouement de Madame Cours, dernière carillonneuse attirée de la paroisse, mais voudrait bien « *alléger sa triple ascension quotidienne dans les courants d'air aériens, tout en la gardant longtemps pour les baptêmes et sépultures* ». Il pense donc que le devoir est de prévoir, et qu'« *à l'occasion de la prochaine mission de 1957, plutôt que d'élever dans nos rues quelque nouveau monument religieux qui en marquât le souvenir, mieux vaudrait prendre cette voie nouvelle de l'électrification* ».

Il a donc fait effectuer un devis par la Maison Bach, de Metz, en Moselle, pour un montant de 400 000 francs. Sur proposition du maire, Jean-Louis Puig, favorable au projet, le Conseil municipal accepte de voter une participation de 200 000 francs.

La somme complémentaire sera couverte, tout comme les frais de la Mission par une collecte auprès des paroissiens, distincte de celle du Denier du Culte, durant le second semestre de 1957, permettant l'électrification des cloches.

Cloches des hommes, cloches de Dieu...

A l'été 1962, nombre de nos compatriotes durent tout quitter pour regagner la métropole.

Drame humain incontestable, forcément digne de respect.

Dans leur profond désarroi, certains membres de la communauté catholique d'Algérie ne purent se résoudre à abandonner sur place les cloches qui les avaient si souvent accompagnés, eux et les leurs, dans leurs joies comme dans leurs peines.

Il y eut des initiatives privées, des organisations mises en place, comme celle de M^{sr} Rodhain, et au moins 400 cloches furent hissées à bord des bateaux en partance.

En 1966 sortit de terre, à Blagnac, la Chapelle du Plateau, dédiée à Saint Gabriel co-patron des aviateurs, avec Saint Michel.

Bénie le 13 novembre 1966 par M^{sr} Guyot, archevêque de Toulouse, elle fut dotée de sa propre cloche... et cette cloche choisie parmi les 400 qui avaient traversé la Méditerranée quatre ans plus tôt. ...

La cloche de Saint-Gabriel a pris rang, modestement, en haut de sa tour dépouillée, à distance respectueuse des cloches du séculaire clocher.

Les inscriptions qu'elle portait ont été effacées et meulées, le métal a été poli, mais...

Cloches des hommes, cloches des dieux... La cloche de Saint-Gabriel nous est venue de Kabylie... du pays de Tibéhirine... telle un clin d'œil de l'Espérance...

Anne-Marie Ducos de Lahitte
octobre 2010

*« Il faut rentrer, je sais, cloche légère...
Mais ce peu de jour si clair, si pur
et ce reflet d'or sur ce dernier mur
est si précieux et si caressant*

*Qu'il me faut encor m'arrêter, cueillir
cet air, ces rubis et ces perles fines,
et les joindre à tant d'anciens angélus,
à tant d'aubes bleues et de crépuscules... »*

Pierre Gamarra

SOURCES et BIBLIOGRAPHIE :

Archives municipales de Blagnac :

Recensement de 1851.

Série C : Culte11,

Série D : ID5, ID12,

Série E : IE4, IE5-1,

Série F : IF2.2, IF2.3.

LAVIGNE (Bertrand) : HISTOIRE de BLAGNAC, Editeur L. Capdeville, Toulouse, 1875.

Compte-rendu de la visite effectuée le 10 décembre 2003 par Monsieur Bertrand Ollé, Carillonneur de Toulouse, et les Pères Xavier d'Arodes et Vincent Ginestet, vicaires, aimablement fourni par le Père Philippe Chapoton.

CHAILLOU (Mélanie) et CALMES (Christophe) : EGLISE SAINT-PIERRE, Rapport d'étude archéologique, période médiévale, moderne et contemporaine, Bureau d'investigations archéologiques HADES, Balma, 2009.